

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

(articles L. 2121-7 et R. 2121-8
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le quatorze avril deux mille onze à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, en séance publique, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Bernard CHATOUX, maire, M. Jean-Claude VERGNOLLES, M. Christian JACQUES, Mme Marie-Cécile DURAND-VIEL, M. Michel GUILLOT, Mme Anne CARILLER, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, adjoints, Mme Valentine VETTORI, M. Roger DEMÉSY, Mme Nicole NOYER, M. Claude DEGRÉMONT, Mme Odile IMBERT, M. René ROLIN, Mme Danielle GOURRAUD, Mme Anne-Marie DEBAIS, M. Francisco NEVES, Mme Micheline FLIZOT, M. Jacques TIBY, Mme Nathalie PERRICHON, Mme Simone DURANTON et M. Jean-Luc GUILLOTON, conseillers.

Etaient excusés : M. Michel BOUCHERON (pouvoir à M. CHATOUX), Mme Janine FAHRNER (pouvoir à M. JACQUES), M. Maxime BAILLY (pouvoir à Mme CARILLER), Mlle Marie-Thérèse CHICOUET (pouvoir à M. DEGRÉMONT), M. Jean-Marc CHAFFAROD (pouvoir à M. VERGNOLLES) et M. Alain FOUCHY (pouvoir à Mme BLONDEAU-DOUGY).

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PERRICHON.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Nathalie PERRICHON est nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2011

Madame PERRICHON donne lecture du compte rendu de la séance du 21 mars 2011 qui appelle une observation de la part de Madame FLIZOT. S'agissant de la gazette de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, elle précise qu'elle s'est réjouie de la remise de la publication aux conseillers municipaux et non de sa parution proprement dite. Monsieur le Maire en prend acte.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les communications suivantes :

- engagement pris par les services du Conseil Général de l'Yonne de programmer en 2012 des travaux de mise en sécurité des falaises crayeuses longeant la route départementale 660 ;
- accord du conseil d'administration de Brennus Habitat pour proposer à l'accession à la propriété -dès que la réglementation le permettra- vingt-quatre appartements de la résidence « La Plaine du Bois de Saint-Bond » ;
- décès de Monsieur Marcel SOUBIROUS, personnage emblématique du sénonais et ancien correspondant de l'Yonne Républicaine ;
- remerciements de Monsieur François PASCAL pour le soutien apporté par la municipalité à la suite du décès de sa compagne.

DELIBÉRATIONS

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2011 a été voté le 21 mars dernier alors que les dotations et les bases d'imposition n'avaient pas encore été notifiées par l'Etat, compte tenu des réformes de la fiscalité locale mises en œuvre depuis 2010.

Les notifications sont les suivantes :

- pour le produit des impôts directs : 2 237 947 € au lieu de 2 839 977 € inscrits, soit une différence de 602 030 € compensée toutefois en partie par le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 360 591 €, soit une perte de 241 439 € ;
- **pour la dotation globale de fonctionnement**: une attribution de 964 558 € comprenant cette année la partie de Dotation de Solidarité Rurale, soit 24 558 € de plus que les crédits inscrits au budget primitif (mais une perte de 16 406 € par rapport à 2010) ;
- **les attributions de compensation** s'élèvent quant à elles à 73 615 € contre 55 728 € inscrits (+ 17 887 €) ;
- **la nouvelle dotation de compensation de la TP permet toutefois d'ajouter un montant de 246 653 € aux recettes notifiées.**

Au total, un montant de 47 659 € apparaît en plus des crédits ouverts le 21 mars dernier.

Or, depuis le 21 mars plusieurs éléments nouveaux sont apparus :

- **Gel des crédits du pôle emploi permettant de financer des contrats aidés**

Par conséquent, un contrat aidé n'a pas été renouvelé et une embauche n'a pu être réalisée sous cette forme. Les contrats de ces agents doivent donc être convertis en contrats de droit public avec des charges salariales plus importantes, et sans aide de l'Etat. Le bilan financier complet de ces contrats se traduit par une perte de 32 800 € par rapport aux inscriptions portées au budget primitif, ainsi que par la nécessité d'augmenter les crédits des comptes de salaires et charges de 20 000 € environ (22 859 €).

- **Mise en demeure de payer la totalité de la contribution due au Fonds d'insertion des personnes handicapées** dans la fonction publique dans l'attente de la réponse au recours gracieux déposé à l'encontre de la liquidation de cette taxe. Il est donc nécessaire d'augmenter les crédits de 15 000 € ;
- **Ajustement de quelques comptes (assurances, missions) pour 2000 € ;**

Soit un total de 72 659 €, et donc un besoin de financement de 25 000,00 €.

Ce besoin de financement supplémentaire, ajouté à la nécessité de reconstituer l'autofinancement pour les années à venir, permettant de financer le programme pluriannuel d'investissement, conduit à confirmer l'option proposée lors du vote du budget le 21 mars dernier, à savoir augmenter de 40 000 € le produit des contributions directes, qui serait réparti de la manière suivante : 25 000 € pour financer les dépenses obligatoires décrites ci-dessus, et 15 000 € afin de financer des études éventuelles liées à l'aménagement et au développement de la commune.

Cette augmentation de produit suppose une augmentation des taux de fiscalité en appliquant à ceux de l'an passé un coefficient de variation de 0,019659 (soit moins de 2%).

BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n° 1

Le conseil, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante sur le budget principal compte tenu de la notification par l'Etat des bases d'imposition et de la dotation globale de fonctionnement :

Fonctionnement

Article	Intitulé	Fonction	Centre de coût	Dépenses		Recettes	
				Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Chapitre 73 – recettes							
7311	contributions directes	01	FISC			1 030 067,00	
7318	autres impôts locaux ou assimilés	01	FISC				1 592 097,00
7323	FNGIR	01	FISC			360 591,00	
Chapitre 74 – recettes							
7411	dotation forfaitaire	01	FISC			22 756,00	
74121	DSR	01	FISC			1 802,00	
74718	Etat autres	020	ADMI				2 000,00
74718	Etat autres	12	NETT				11 000,00
74718	Etat autres	311	MUS				4 000,00
74718	Etat autres	421	LOISIRS				3 500,00
74718	Etat autres	422	EMSP			2 700,00	
74718	Etat autres	822	VOIR				6 000,00
748311	Compens pertes bases TP	01	FISC			384,00	
748313	DCRTP	01	FISC			246 653,00	
748314	Dotation unique comp, spé, TP	01	FISC			16 012,00	
74833	Etat Comp. Au titre de la TP	01	FISC				17 000,00
74834	Etat Comp. Au titre exon TF	01	FISC				686,00
74835	Etat Comp. Au titre de la TH	01	FISC			19 177,00	
Chap 011 – dépenses							
616	primes d'assurances	020	ADMI	2 000,00			
6226	honoraires	020	ADMI	15 000,00			
Chap 012 – dépenses							
637	autres impôts et taxes	020	ADMI	15 000,00			
64111	rémunération principale	020	ADMI	12 859,00			
64131	rémunération	311	MUS	5 000,00			
64131	rémunération	421	LOISIRS	5 000,00			
64131	rémunération	823	JARD	14 000,00			
64168	autres emplois d'insertion	311	MUS		5 000,00		
64168	autres emplois d'insertion	421	LOISIRS		6 500,00		
64168	autres emplois d'insertion	422	EMSP	5 000,00			
64168	autres emplois d'insertion	823	JARD		8 500,00		
6451	cotisations à l'URSSAF	020	ADMI	10 000,00			
				83 859,00	20 000,00	1 700 142,00	1 636 283,00
				63 859,00		63 859,00	

FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNÉE 2011

Le conseil, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur GUILLOTON), fixe comme suit les nouveaux taux des contributions directes :

- Taxe d'habitation : 16,46 %
- Foncier bâti : 14,41 %
- Foncier non bâti : 48,51 %
- Contribution foncière des entreprises 20,66 %

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur NEVES s'insurge contre le stationnement des poids-lourds sur l'avenue de la Liberté, au droit de la boulangerie. Il souligne le danger qui en résulte ainsi que la vitesse excessive des camions qui empruntent cette voie. Monsieur le Maire indique que l'interdiction faite aux poids-lourds de stationner sur l'avenue est matérialisée au moyen d'une signalisation mais constate que les infractions sont fréquentes. Il ajoute que la mise en service de la déviation permettra d'y remédier.

Monsieur NEVES appelle de nouveau l'attention de Monsieur le Maire sur le caractère accidentogène de l'intersection de l'avenue du Rû Couvert et de l'impasse des Vieilles Vignes malgré l'installation récente d'une signalisation verticale. En effet, de nombreux véhicules empruntent l'avenue du Rû Couvert à vive allure et ne respectent pas les priorités à droite. Or, la présence d'un virage sur l'avenue rend le croisement particulièrement dangereux en raison d'un manque de visibilité. Monsieur le Maire affirme qu'un panneau comportant la mention « attention, danger » va être mis en place.

Départ de Madame DURAND-VIEL à 19 heures 15.

Madame FLIZOT estime que la création du merlon arboré sur la route de la Mission constitue une excellente initiative car cet aménagement paysager sera superbe quand la végétation se sera développée. Pour sa part, Monsieur le Maire considère que l'attractivité de l'entrée de ville est renforcée par la création du rond-point. Du reste, des commerçants l'ont contacté en vue d'une installation sur le site de la Plaine du Rû Couvert.

S'agissant de la rue Pierre Larousse, Madame FLIZOT relève que les arbres de certaines propriétés empiètent de façon importante sur le domaine public. Monsieur le Maire déclare que les riverains concernés vont être invités à procéder aux travaux d'élagage nécessaires.

Enfin, Madame FLIZOT s'enquiert de la communication du prochain bilan d'activité de la police municipale. Monsieur le Maire annonce sa communication imminente et annonce qu'une convention a été passée avec un service de fourrière automobile.

Pour sa part, Monsieur GUILLOTON déclare s'être rendu sur le site de la fourrière du Sénonais à la suite de la disparition de sa chienne. Il fait part de son indignation quant au fonctionnement de la structure et considère qu'elle ne remplit pas sa mission de service public. Il regrette notamment que les visites ne soient possibles que sur rendez-vous et qu'il ne lui ait pas été permis d'approcher les chiens recueillis. Monsieur le Maire relève l'impossibilité de joindre la fourrière téléphoniquement. Madame VETTORI, déléguée de la commune au syndicat mixte de la fourrière du Sénonais, déclare s'opposer régulièrement aux décisions prises par le comité et ne manque pas de souligner les dysfonctionnements qu'elle constate.

Madame CARILLER, adjointe chargée des sports, annonce l'organisation des olympiades de l'EMSP le 25 juin et de la fête « sport en famille » le 10 septembre. S'agissant de cette manifestation, elle a souhaité que les associations et clubs sportifs y participent activement.

Monsieur NEVES regrette que seuls trois représentants du conseil municipal aient été présents au vernissage de l'exposition consacrée aux œuvres de Nathalie Perrier, vendredi 8 avril au pôle culturel Claude Debussy.

Madame BLONDEAU-DOUGY rappelle aux membres du conseils qu'ils sont conviés à la visite des chantiers en cours (giratoire du RD 81, voirie aux abords des logements Brennus et centre de loisirs), samedi 16 avril à 10 heures 15.

Monsieur JACQUES déplore la vitesse excessive des véhicules, notamment des cars urbains, empruntant la rue de Saint-Bond. S'ensuit un échange sur les solutions qui peuvent être mises en œuvre pour y remédier. Par ailleurs, Monsieur JACQUES évoquant les infractions fréquentes à l'interdiction de tondre et d'utiliser des engins bruyants le dimanche, Monsieur le Maire indique que le prochain bulletin municipal comportera un encart consacré à la réglementation en vigueur.

Enfin, Monsieur JACQUES rappelle que le conseil municipal est invité au concert donné par l'orchestre de l'école de musique et de danse dans le cadre de la programmation « Musiques Clémentes », le samedi 16 avril à 20 heures 30 à l'église de Saint-Clément.

Monsieur le Maire signale l'ouverture du point d'accueil services publics, dans les locaux de l'agence postale avenue de la Liberté, le jeudi matin de 9 heures à 11 heures 30. Si la fréquentation est au rendez-vous, l'amplitude horaire d'ouverture au public pourra être augmentée.

Madame CARILLER observant que les factures de l'école de musique et de danse n'ont toujours pas été adressées aux usagers, Monsieur le Maire explique que des problèmes d'ordre comptable sont à l'origine de ce retard et indique que la situation va être régularisée incessamment.

Enfin, Monsieur le Maire félicite Mademoiselle Juliette DESFORGES, stagiaire au CCAS dans le cadre d'un baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale, pour la qualité du travail qu'elle a fourni à l'occasion, notamment, de la mise en place du relais services publics.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 35.

Fait à Paron, le 14 avril 2011

La Secrétaire,

Le Président,

SIGNÉ

SIGNÉ

Nathalie PERRICHON

Bernard CHATOUX